



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 20 février 2026

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Antony AUBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Virginie DESGRANGES ; Sébastien LACHARME ; Dominique LAURENT ; Christophe WUYLSTEKER ; Aymeric THILLET ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGALT ;

Excusé non représenté :

Absent : Roger VARGAS

Représentés :

Secrétaire de séance : Anthony AUBLANC

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
3. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente
4. Comptes rendus de réunions
5. Informations et questions diverses

Discours de Monsieur le Maire de remerciements aux élus et agents communaux pour les 6 ans passés ensemble.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Anthony AUBLANC est désigné secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent

Après présentation du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté à l'unanimité.

3. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente

Sur l'exposé du rapporteur Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21-6° ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L1111-4 et L2123-1 ;

Vu la délibération N°DE_2025_051 du conseil municipal de la commune de Leynes, en date du 19/09/2025, relative au lancement de l'opération pour rénovation de la salle polyvalente et sollicitant les subventions afférentes ;

Vu la consultation n° Renosalpoly71258 passée en procédure adaptée relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente ;

Vu le Règlement de la Consultation fixant la date limite de remise des offres au 06/11/2025 à 12h00 ;

Considérant que le marché a été mis en ligne sur la plateforme Territoires Numériques (<https://www.ternum-bfc.fr/>) ou autre le 08/10/2025 et l'avis envoyé à la publication du Journal de Saône et Loire 71 ;

Considérant que les 09 offres ont été reçues dans les délais ;

Considérant l'avis consultatif de la commission rendu le 10/12/2025 ;

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des offres, l'Acheteur propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation de la salle polyvalente à l'offre économiquement la plus avantageuse soit à l'entreprise Arc Phi Architecture – 12, rue de la République – 71250 CLUNY pour un montant de 96 685.00€ HT, soit 116 022.00€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente à la société ARC PHI ARCHITECTURE – 12, rue de la République – 71250 CLUNY, pour un montant de 96 685.00€ HT, soit 116 022.00€ TTC

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal de la commune de Leynes ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer ledit marché ;

Article 4 : DE DIRE que Monsieur le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 5 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois à compter de sa dernière mesure de publicité.

4. Comptes rendus de réunions

12 janvier 2026 : Réunion au Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire à Mâcon.

Présentation d'un projet de convention entre les communes et le SDIS visant à améliorer la gestion des SLIS. L'objectif est de recenser précisément les compétences disponibles ainsi que les matériels mis à disposition au sein des SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours).

Pour le SDIS, l'enjeu principal est de pallier le manque de visibilité sur les ressources existantes et sur les compétences validées, afin de pouvoir adapter efficacement les équipes et les engins aux différents types d'interventions (incendies, secours à personnes, opérations diverses, etc.).

22 janvier 2026 : Le Département 71 a organisé une réunion sur la programmation des travaux voirie 2026, qui s'est tenue à Saint-Amour Bellevue.

Aucun travaux n'est prévu sur la RD31 traversant la commune.

29 janvier 2026 : Réunion organisée par le Service de Gestion Comptable au Conservatoire Edgard Varèse, relative à la mise en place de la facturation électronique.

Les communes ont été sensibilisées à l'obligation, à compter du 1er septembre 2026, de recevoir les factures au format numérique pour l'ensemble des entités concernées, ainsi qu'à l'obligation d'émission pour les grandes entreprises.

Cette obligation sera étendue, à partir du 1er septembre 2027, aux petites et moyennes entreprises pour l'émission de leurs factures.

Il est précisé que les communes n'auront aucune démarche particulière à effectuer : l'application Hélios sera mise à jour afin d'être conforme à la réglementation. La Trésorerie se chargera de ces adaptations.

30 janvier 2026 : Les DDEN ont procédé à la visite annuelle de l'école.

Ils ont félicité la commune pour les travaux de rénovation réalisés, tout en signalant deux améliorations restant à apporter : l'installation de protections anti-pince-doigts sur les portes ainsi que la mise en place de séparations au niveau des sanitaires.

4 février 2026 : Réunion du SYDESL : Recensement des besoins des communes pour l'amélioration du réseau électrique et éclairage public.

L'enfouissement des réseaux chemin des sœurs (programme 2026) se fera en 2027. Il a été proposé l'enfouissement des réseaux dans le quartier des Perriers. Il a été rappelé la nécessité de supprimer les fils nus aux Rollins par un câble torsadé.

Par ailleurs, les lanternes de la Grand'Rue ont été envoyées en service après-vente en Espagne. Leur réparation est annoncée pour 2026, sans date précise à ce jour.

7 février 2026 : Cérémonie d'attribution des prix du label Villes et Villages Fleuris.

La commune s'est vue reconduire le classement 2 fleurs et a reçu une dotation de 160 €. Très peu de communes de notre strate ont obtenu le niveau de 2 fleurs.

19 février 2026 : Les membres du bureau de l'association d'aéromodélisme, responsables du vol de pente, ont été reçus en mairie.

Une démonstration « indoor » est prévue dans la salle polyvalente le 18 avril 2026, de 15 h à 18 h. Le flyer de l'événement sera diffusé via le panneau Pocket de la commune.

20 février 2026 : Réunion de la commission de contrôle des listes électorales : deux demandes d'inscription ont été rejetées en raison de l'absence de pièces justificatives.

Au total, 48 inscriptions et 24 radiations ont été enregistrées.

5. Informations et questions diverses

- L'antenne Bouygues SFR Télécom a été mise en place mais n'est pas encore opérationnelle.
- La porte de la bibliothèque sera installée le 2 mars prochain

Séance levée à 20h41

